



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2021



Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.



*Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

# Saint-Benoît... à nouveau !

**C**'est un nouveau départ pour notre belle ville. Après des années de recul, Saint-Benoît avance...à nouveau.

Avec une nouvelle équipe. Avec de nouvelles pratiques. Et avec des ambitions !  
Le budget de la commune sera l'outil de ces ambitions. Et non plus le frein qui paralyse Saint-Benoît.

**Les orientations budgétaires que nous proposons au conseil municipal, aux Bénédictins et aux Bénédictines, c'est l'ambition que nous portons pour notre ville et pour notre population.**

Et c'est aussi la garantie que ces objectifs seront atteints **sans avoir recours au levier fiscal**, conformément à nos engagements.

**Repensons l'aménagement du territoire**, fluidifions la circulation, redonnons à notre ville son attractivité économique.

**Soyons solidaires**, aux côtés de nos enfants, de nos aînés, des plus fragiles...

Faisons à nouveau **rayonner notre ville**, dans l'Est et au-delà.

Soyons à nouveau **ambitieux pour Saint-Benoît**...ambitieux pour les Bénédictines et les Bénédictins !

**Patrice Selly**  
*Mairie de Saint-Benoît*  
*Président de la Cirst*



<b>■ PRÉAMBULE</b> .....	05
<b>CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE GÉNÉRAL</b> .....	06
<b>■ PERSPECTIVES DE CROISSANCE ET CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE</b> .....	07
1- Les perspectives de croissance et d'inflation dans le projet de loi de finances pour 2021	
2- Une importante dégradation des soldes publics	
<b>■ LES MESURES D'AJUSTEMENT DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS (2021)</b> .....	10
1- Les principales mesures 2021 spécifiques au bloc communal	
2- De la suppression de la Taxe d'habitation...	
3- ... A l'instauration d'un dispositif pérenne de compensation pour les communes	
<b>LES FINANCES DE LA VILLE</b> .....	15
<b>■ L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES DE LA COLLECTIVITÉ</b>	
1- Un travail partenarial avec les services de l'Etat	
2- Les économies dans les charges générales	
3- Les recettes	
4- L'investissement	
5- La dette	
<b>LE SAINT-BENOÎT DE DEMAIN</b> .....	23
<b>■ UNE VILLE NOUVELLE</b> .....	24
1- Les grands projets de 2021	
2- Les déplacements	
3- Le Saint-Benoît de demain	
<b>■ SAINT-BENOÎT SOLIDAIRE</b> .....	28
1- La cantine gratuite	
2- La santé	
3- La politique de la ville	
4- L'insertion	
5- Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)	
<b>■ NOS ENFANTS, NOTRE AVENIR</b> .....	34
1- L'éducation	
2- L'épanouissement par le sport	
3- Le rayonnement culturel	
<b>■ SAINT-BENOÎT UNE VILLE ATTRACTIVE</b> .....	39
1- Une ville propre	
2- Un ville sûre	
<b>■ LA RENAISSANCE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE SAINT-BENOÎT</b> .....	42
1- Une ville dynamique	
2- Un ville à l'écoute	
<b>■ UNE VILLE VERTE</b> .....	45
1- Agriculture et tourisme, main dans la main	
2- Transition écologique	

# PRÉAMBULE

*Le débat sur les orientations budgétaires est un moment de débat politique qui vise à déterminer les orientations qui seront traduites dans le budget communal. Il présente les contraintes et marges de manœuvre auxquelles la commune est soumise, les choix politiques de la municipalité et les principes de leur mise en œuvre budgétaire.*

## LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 REPOSENT SUR :

### **Les engagements de la majorité**

le projet de budget pour 2021 doit offrir les marges de manœuvre nécessaires à la concrétisation opérationnelle des priorités de la mandature dès l'année prochaine. En ce sens et conformément au choix des électeurs, la proposition budgétaire doit apporter une première réponse aux besoins des bénédictins.es en termes d'amélioration du cadre de vie, de territoire durable et de quotidienneté.

### **Un contexte sanitaire et social dégradé**

Indépendamment de l'évolution de la situation épidémique, ses conséquences économiques et sociales affecteront durablement notre territoire. Pour répondre aux enjeux locaux, toutes les actions de la municipalité dans le domaine des solidarités (éducation, santé), de l'insertion et de l'attractivité seront prioritaires.

### **Des difficultés financières exceptionnelles**

La trajectoire financière sur laquelle la commune était engagée sous la précédente mandature a rendu la situation intenable aussi bien sur le plan budgétaire qu'en trésorerie. Aussi les difficultés financières exceptionnelles que la nouvelle mandature a mis à jour vont marquer les prochains exercices budgétaires lesquels devront insister sur le volet purement de la dette sociale, maîtrise de la masse salariale et optimisation des dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau acceptable d'investissements pour apporter un meilleur service public aux Bénédictins.



# Contexte économique & budgétaire



Perspectives de croissance  
et **contexte macro-économique au  
niveau européen et national**

# Les perspectives de croissance et d'inflation dans le projet de loi de finances pour 2021

Le scénario sur lequel repose le projet de loi de finances pour 2021 demeure prudent afin de tenir compte des incertitudes inhérentes à l'évolution de l'épidémie de coronavirus.

Pour 2021, la prévision d'activité retenue est médiane par rapport aux autres prévisions.

Selon le gouvernement, **la perte d'activité en 2021 serait de 2,7 %** par rapport à 2019. Cette hypothèse est située dans la fourchette des projections des autres prévisionnistes :

- la banque de France anticipe une baisse de 1,9 % de l'activité entre 2019 et 2021 ;
- l'OCDE table sur un recul de 4,3 % ;
- la Commission européenne de 3,8 % ;
- le FMI de 6 % ;
- le « Consensus forecasts » de 3,3 %.

Cette hypothèse doit être appréhendée avec prudence tant l'évolution sanitaire est incertaine. Le dynamisme de la consommation est volatile. La période de confinement a contraint la consommation des ménages qui devrait rester, jusqu'à la fin de l'année 2020, en fort recul par rapport à 2019 (- 8%).

Compte tenu du calendrier de résolution de la crise sanitaire, **le niveau de la consommation des ménages pourrait connaître un rebond en 2021** notamment au regard du niveau élevé d'épargne accumulé pendant la période de confinement. En ce sens, dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2021, **le gouvernement anticipe un rebond de +6,2 % en 2021.**

Après un taux d'inflation constaté de 1,2 % en 2019, ce taux en 2020 devrait chuter significativement et s'établir à + 0,5 % du fait de la baisse des prix du pétrole et de la stagnation des prix résultant d'une dynamique de la demande en très net recul.

Selon les prévisions gouvernementales, **le taux d'inflation de l'économie pourrait être de + 0,7 % en 2021** du fait d'un rebond de la consommation des ménages.

## Niveau du PIB réel et de la consommation réelle des ménages



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleuté.

## Taux d'épargne des ménages



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleuté.

## IPCH et IPCH hors énergie et alimentation



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleuté.

# Une importante dégradation des soldes publics

En 1997, la France s'est engagée vis-à-vis de l'Europe à maintenir un déficit public inférieur à 3,0% du PIB et une dette publique inférieure à 60,0% du PIB.

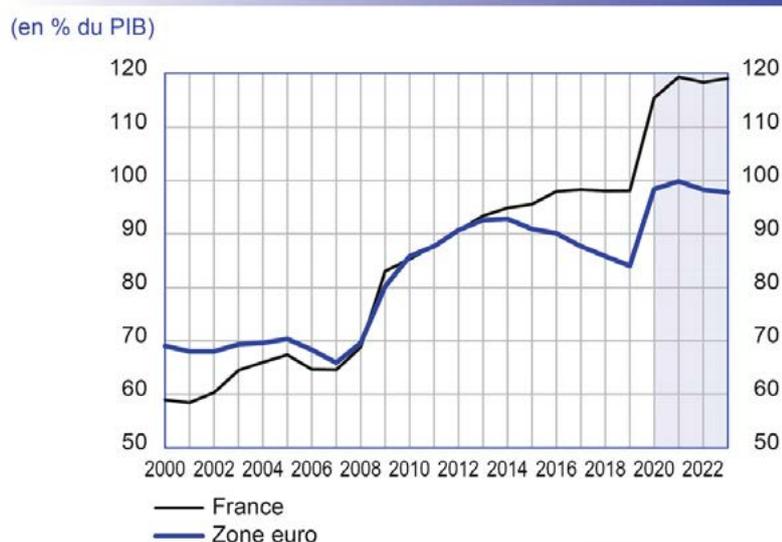
Depuis 2009, la France faisait l'objet d'une procédure pour déficit excessif, engagée par la Commission européenne. En 2018, le pays est sorti de cette procédure, alors que le déficit public s'est établi à 2,7% du PIB en 2017. Au sens européen, le « déficit public » englobe les soldes de l'ensemble des administrations publiques : État et administrations centrales (APUC et ODAC), Sécurité sociale (ASSO et ODASS), collectivités territoriales et établissements publics locaux (APUL et ODAL).

Depuis le début de la crise sanitaire liée au coronavirus et afin de permettre aux Etats membres d'adopter des mesures d'urgence, la Commission européenne a sollicité l'activation de la clause de sauvegarde permettant la suspension des règles relatives à la discipline budgétaire des Etats membres. Les déséquilibres budgétaires ne pourront dès lors être sanctionnés. Les finances publiques ont été fortement mobilisées pour atténuer les effets de la crise sanitaire et tenter de limiter son impact sur l'activité économique.

L'adoption des mesures d'urgence s'est traduite par une progression de +6,3 % des dépenses publiques en 2020. Pour l'exercice 2020, le déficit public devrait être de 10,2 % (contre 3 % en 2019 et 2,3 % en 2018). L'encours de dette publique devrait s'établir, selon les projections du ministère du budget, à 117,5 % au 31 décembre 2020 (contre 98,1 % pour les années 2018 et 2019, soit une progression de 19,4 points). Compte tenu de cette dégradation des finances publiques, le Gouvernement fait valoir, en appui de son projet de loi de finances que « la dégradation de l'endettement public liées à la crise et aux mesures d'urgence et de relance de l'activité économique conduiront à mettre en place un mécanisme pour cantonner et apurer la dette COVID ».

**L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociale de la crise.**

## Dette publique en France et en zone euro



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2019, projections Banque de France et Eurosystem sur fond bleuté.



# Les mesures d'ajustement **des concours financiers de l'État aux collectivités (2021)**

*A périmètre constant, les concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales progressent de 4,8Md€ par rapport à la LFI 2020. Toutefois, ces concours ne progressent que de 1,5 Md€ déduction faite de la compensation de la baisse des impôts de production.*

*Concernant l'Octroi de Mer, la Ville va percevoir une légère augmentation de l'octroi de mer grâce au dynamisme de la consommation des ménages : de 14 824 797 € perçu en 2020, les prévisions transmises tablent sur 15 693 558€ en 2021. En revanche, la Ville de percevra pas de FRDE.*

# Les principales mesures 2021 spécifiques au bloc communal

En 1997, la France s'est engagée vis-à-vis de l'Europe à maintenir un déficit public inférieur à 3,0% du PIB et une dette publique inférieure à 60,0% du PIB.

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Après quatre années de baisse entre 2014 et 2017, **la dotation globale de fonctionnement (DGF) des départements et du bloc communal reste stable en 2021**, comme en 2019 et 2020, à hauteur de 27 Mds €. Le projet de loi de finances maintient les dotations de péréquation, en faveur des collectivités les plus fragiles, au niveau de la loi de finances pour 2020 (180 M € pour les communes, 30 M€ pour les EPCI et 10 M € pour les départements). **La ville de Saint-Benoît devrait notamment bénéficier du maintien de sa DGF pour 8.7 millions (estimation).**

## SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT

Pareillement, en ce qui concerne le soutien à l'investissement local, **le PLF pour 2021 est un « copié/collé » de la loi de finances pour 2020**. Les dotations d'investissement sont maintenues à un niveau de 2 Mds € dont 1,8

Mds € pour le bloc communal et 0,2 Md € pour les départements : la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) atteint 570 M € ; les crédits ouverts au titre de la dotation politique de la ville (DPV) devraient être de 150 M€.

Toutefois, à cela s'ajoute le milliard d'abondement exceptionnel de la DSIL adopté, en juillet dernier, avec la troisième loi de finances rectificative pour 2020 qui permettra de financer des investissements dès le dernier trimestre 2020 et en 2021. Le FCTVA atteindra un niveau historique à 6,5 milliards d'euros (contre 6 Mds en 2020) et sera élargi aux dépenses d'entretien des réseaux à compter de 2020, ainsi qu'aux dépenses informatiques de cloud au taux de 5,6 % à compter de 2021.

**Malheureusement la Ville de Saint Benoît ayant peu investi en 2020 ne disposera pas d'un FCTVA conséquent (de 690 k€ en 2020 à 390 k€ estimés en 2021).**

### Dotations de soutien à l'investissement

Montant en millions d'euros et évolution en valeur et en volume des dotations d'investissement des actions entre 2020 et 2021

	LFI 2020		PLF 2021		Évolution			
	AE	CP	AE	CP	En valeur		En volume	
					AE	CP	AE	CP
DETR	1 046	901	1 046	888	0%	-1,4%	-0,6%	-2,0%
DSIL	570	527	570	526	0%	-0,2%	-0,6%	-0,8%
DPV	150	124	150	129	0%	4,0%	-0,6%	3,4%
Dotation titres sécurisés	46	46	46	46	0,0%	0,0%	-0,6%	-0,6%
Dotation « régisseurs municipaux »	0,5	0,5	0,5	0,5	0%	0%	0,6%	0,6%
Dotation communale d'insularité	4	4	4	4	0%	0%	-0,6%	-0,6%
Dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (ancienne dotation Natura 2000)	10	10	10	10	0%	0%	-0,6%	-0,6%
Dotation protection fonctionnelle élu local	0	0	3	3	NC	NC	NC	NC
<b>Total action n° 1</b>	<b>1 826,5</b>	<b>1 612,5</b>	<b>1 829,5</b>	<b>1 606,5</b>	<b>0,2%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-1,0%</b>
DSID	212	105	212	161	0,0%	53,3%	-0,6%	52,4%
<b>Total action n° 3</b>	<b>212</b>	<b>105</b>	<b>212</b>	<b>105</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>-0,6%</b>
DSIL exceptionnelle	NC	NC	0	100	NC	NC	NC	NC
<b>Total action n° 9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>
<b>Total actions n° 1, 3 et 9</b>	<b>2 039</b>	<b>1 718</b>	<b>2 042</b>	<b>1 812</b>	<b>0,1%</b>	<b>5,5%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>4,8%</b>

Sources : Projet annuel de performance pour 2021, commission des lois du Sénat.

# Les principales mesures 2021 spécifiques au bloc communal (suite)

## DIPOSITIF DE COMPENSATION À LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

*Le PLF pour 2021 tire les conséquences, sur les concours financiers, de la suppression de la TH.*

### • Baisse des compensations d'exonération de fiscalité locale

À périmètre courant, **les compensations d'exonérations de fiscalité locale diminuent de 2,1 Md€ afin de tenir compte de la suppression des compensations liées à la taxe d'habitation.**

Cette baisse est neutre pour les recettes du bloc communal : en effet, ce montant est intégré au produit global de TH que l'Etat compense aux communes en 2021. Le projet de loi de finances pour 2021 met en œuvre les dispositions du plan de relance de 100 Md€. Les collectivités sont directement concernées par le volet fiscal du plan. Les communes sont directement concernées par la réduction de moitié de la TFPB payée par les entreprises industrielles grâce à une réforme de la valeur locative des établissements industriels.

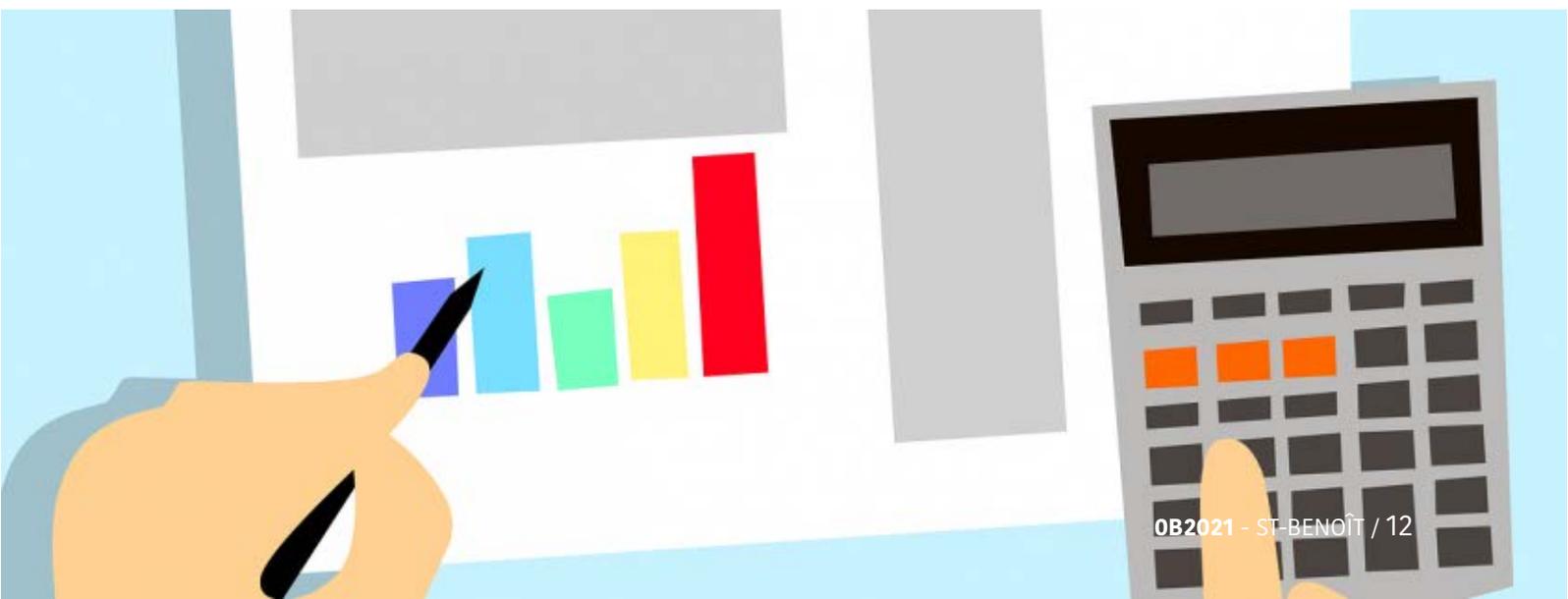
### • Création d'un nouveau prélèvement sur les recettes de l'État

Le gouvernement entend **créer un nouveau prélèvement sur recettes de l'État** qui sera

égal chaque année au produit obtenu en multipliant la perte de bases, résultant de la mesure, par le taux de TFPB appliqué en 2020. Cette compensation sera donc dynamique et s'appliquera aux implantations nouvelles, mais ne compensera donc pas d'éventuelle variation de taux.

### • Fusion des taxes assises sur la consommation électrique

Enfin, le PLF 2021 procède à **une fusion des différentes taxes assises sur la consommation d'électricité en une taxe unique** qui sera directement perçue par l'Etat mais comportant une part communale et départementale reversée aux collectivités concernées. **Cette taxe est directement perçue par le SIDELEC qui se substitue à la Ville pour l'électrification du territoire.**



# De la suppression de la Taxe d'habitation...

Le Président de la République a annoncé début 2018 sa volonté de supprimer la taxe d'habitation. Cette suppression de la TH pour tous les foyers fiscaux devrait être effective en 2023.

## L'EXONÉRATION DE TAXE D'HABITATION DE 2018 À 2020 DE 80% DES FOYERS FRANÇAIS

De 2018 à 2020, les contribuables ont bénéficié d'un dégrèvement d'office afférent à leur habitation principale, sous condition de revenus. **En 2018, le dégrèvement a été plafonné à 30% de la cotisation de taxe d'habitation, puis 65% en 2019.** Il a atteint 100% en 2020 pour les contribuables concernés. En se substituant aux contribuables dégrévés, l'État assurait le maintien du produit fiscal aux collectivités concernées. L'État prenait en charge le dynamisme des bases fiscales, et assurait le versement à hauteur du produit calculé à taux constant. Après 2020, pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée.

Sur les 13971 foyers fiscaux de Saint-Benoît soumis à la TH, 4973 étaient déjà exonérés avant la réforme de 2018, 6704 sont désormais exonérés au titre de l'exonération mise en œuvre depuis 2018. En conséquence, 83% des foyers fiscaux du territoire sont désormais totalement exonérés de TH.

## DE 2020 À 2023, LA SUPPRESSION TOTALE DE LA TAXE D'HABITATION POUR TOUTES LES RÉSIDENCES

**Pour les 20 % des ménages non encore exonérés, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de la taxe d'habitation sur sa résidence principale.** Toutefois, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue, sous le nom de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et de taxe sur les locaux vacants (TLV). Jusqu'en 2021, la suppression de la TH est compensée, à titre transitoire, par une dotation d'exonération de fiscalité de l'Etat.

### Calendrier de la suppression progressive de la taxe d'habitation



« LES ÉCHOS » / SOURCE : DGFIP

# ... A l'instauration d'un dispositif pérenne de compensation pour les communes

La loi de finances pour 2020 organise, à compter de 2021, une compensation financière pérenne et prévoit un transfert de la part départementale de la taxe foncière aux communes.

## LE TRANSFERT DE LA PART DÉPARTEMENTALE DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Celui-ci implique la mise en œuvre d'un dispositif de neutralisation entre les communes gagnantes et perdantes de la réforme de la fiscalité locale. La suppression de la taxe d'habitation sera compensée aux communes par le transfert de la part de taxe foncière des départements. Commune par commune, la neutralité de la réforme est assurée non à travers la mise en place d'un nouveau fonds de compensation mais via l'application au produit de TFB post-réforme d'un coefficient correcteur. **La Ville de Saint Benoît dispose d'un coefficient correcteur de 1.788 pour maintenir une TFB à 18 178 952 millions.**

### La réforme de la fiscalité locale se traduit par une mise sous cloche temporaire, du pouvoir fiscal local :

- TFB (Taxe sur le foncier bâti) : pouvoir de taux maintenu, y compris en 2021 (mais gel du pouvoir d'exonération jusqu'en 2022) ;
- THRS et THLV (TH sur les résidences secondaires et TH sur les logements vacants) : reprise du pouvoir de taux en 2023.

Enfin, la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales est l'occasion de réviser en profondeur la fiscalité locale.

En ce sens, il prévoit d'engager des travaux préparatoires à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, actuellement déterminées en fonction de valeurs fixées en 1970. Cette révision des valeurs locatives devrait produire ses effets à l'horizon de 2026. Un rapport d'étape serait soumis au Parlement, en 2024.

## LA RÉFORME DES INDICATEURS DE RICHESSE

La suppression de la TH et la redescende de la TFB des départements vers les communes rend obsolète les indicateurs de richesse des collectivités (potentiels financiers et fiscaux) servant de base au calcul des dotations des collectivités.

Les indicateurs de richesse des collectivités (potentiels financiers et fiscaux) visent à évaluer la situation financière des collectivités pour répondre à des exigences de péréquation lors de la distribution des dotations de l'Etat, mais aussi à cerner leur richesse potentielle.

**La réforme de la fiscalité locale implique de réviser leur mode de calcul.** Le PLF 2021 organise la réforme de ces indicateurs et prévoit la mise en place d'une fraction de correction dans le calcul des indicateurs financiers utilisés dans la détermination des dotations et fonds de péréquation pour éviter que les réformes fiscales ne déstabilisent la répartition des dotations. **Cette fraction serait réduite de 10 % en 2022, puis de 20 % les années suivantes jusqu'en 2026.** Cette réforme aura vocation à entrer en vigueur en 2022. La réforme de la fiscalité locale aura donc bien un effet de second tour sur le mode de calcul des dotations. Le projet de loi de finances pour 2021 ne prévoit qu'un lissage dans le temps (jusqu'en 2026) de cet effet collatéral de la réforme de la fiscalité locale.





# Les finances de la ville





*La ville vivait largement au-dessus de ses moyens. Cette situation menaçait le maintien des services publics et allait conduire, inéluctablement, à une augmentation des impôts.*

*Pour les Bénédictines et les Bénédictins, cela aurait été la double-peine : payer davantage pour moins de services et moins d'investissements.*

*Conformément à ses engagements, la nouvelle mandature a immédiatement travaillé à l'assainissement des comptes de la commune. Elle est à nouveau gérée de façon saine et responsable. Sans cela, rien n'est possible !*

*Pour atteindre cet objectif, la nouvelle mandature a travaillé en partenariat étroit avec les services de l'Etat et les partenaires financiers. En donnant des gages de confiance et de sérieux. En produisant des comptes sincères.*



# L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES DE LA COLLECTIVITÉ

# Un travail partenarial avec les services de l'Etat

*Travaillant avec sérieux et rigueur, la commune gagne progressivement la confiance des partenaires institutionnels et financiers.*

---

## PREMIER CHANTIER ET PREMIÈRE VICTOIRE

**L'étalement de la dette sociale sur 8 ans**, obtenu après 3 mois de négociation. Cela préservera notre capacité d'investissement sur les prochaines années.

Ce protocole d'accord avec la CGSS, signé fin janvier, récompense les efforts menés pour maîtriser les dépenses de la collectivité.



# Les économies dans les charges générales

*Chaque euro dépensé doit être utile aux Bénédictins.*

---

Pour cela, les procédures d'achat ont été revues (circuits de signatures, marchés publics intégrant l'ensemble des besoins de la collectivité).

Chaque directeur de service doit maintenant construire une proposition de budget, dans le cadre donné par l'autorité.

La commune mettra un terme à des loyers qui pèsent sur les charges de fonctionnement. Et ce grâce à **l'action de la régie des travaux de la ville**, mobilisée pour l'aménagement de bureaux utilisés par les services. Dès cette année, la commune fera l'économie de 3 loyers

mensuels (d'un montant de 5074 euros).

Autre enjeu : **l'apurement de la dette fournisseurs.**

Il faut cesser de reporter les factures impayées d'une année sur l'autre. Ainsi, la commune pourra bénéficier d'une capacité de fonctionnement à hauteur de 8,5 millions d'euros, sur une année de plein exercice.



# Une gestion saine de la masse salariale

*Chaque euro dépensé sera un euro nécessaire.*

Cela vaut particulièrement pour la gestion des ressources humaines. La Ville a travaillé à un double-objectif : **conforter les agents dans les missions de service public les plus essentielles, tout en contrôlant la masse salariale.**

De nombreux agents ont ainsi été remobilisés sur des missions prioritaires, comme la propreté urbaine. Le personnel des écoles a été pérennisé sur les missions d'accueil et des mineurs, et a vu son temps de travail annualisé.

Cette gestion des agents se poursuivra en 2021 (sports, gardiennage, logistique, Police Municipale).

Elle permettra de garantir **la qualité des services publics dus à la population** tout en évitant les recrutements en externe.

Avec les départs en retraite (30 en 2021), le non-renouvellement des CDD hors-école et la suppression des primes indues, **la Ville a tenu son objectif 2021 de réduction de la masse salariale.** L'objectif fixé par la CRC à 40 millions en 2021 sera largement dépassé.

Le coût de la masse salariale est désormais connu et maîtrisé !

Ces efforts se poursuivront en 2022, parallèlement à la relance de la carrière des agents et à la refonte du régime indemnitaire via le RIFSEEP.



# Les recettes

*Des leviers existent. Il faut les activer.*

## LES VENTES DE FONCIERS ET D'ACTIFS

Dans une période de redressement, la Ville doit utiliser ses ressources. La vente d'actifs et de foncier est un outil essentiel. **Elle évitera à notre population une augmentation des impôts.**

En engageant la vente de terrains nus et inexploités, on permet à la fois d'apporter une valeur ajoutée au territoire et d'améliorer la trésorerie de la Ville.

## LA VENTE DES PARTS DE LA SEMAC

La vente d'une partie des parts de la SEMAC aidera considérablement la Ville dans ses objectifs, ce qui permettra d'apurer la dette

fournisseurs et de dégager de l'excédent dans la section investissement.

## L'AMÉLIORATION DES BASES FISCALES

Endettée sous la précédente mandature, **la Ville de Saint-Benoît est déjà en train d'assainir ses comptes**, sans recours au levier fiscal.

La Ville table par ailleurs sur une amélioration de ses bases fiscales, grâce au travail de terrain mené par une brigade de l'observatoire fiscal, en lien étroit avec la DGFIP



# L'investissement

*Une ville qui ne peut plus investir est une ville qui meurt.  
6 millions d'euros d'investissement seront maintenus cette année.*

**Pour lancer de nouveaux chantiers, la commune aura recours à l'AP/CP (autorisation de programme/crédit de paiement)** afin de mettre les dépenses en cohérence avec notre équilibre financier. L'enjeu est de solder les anciennes opérations pour lesquelles des subventions avaient été perçues par la précédente mandature. Cela évitera de devoir rembourser des sommes conséquentes.

**Cet exercice de rigueur permettra aussi de financer les études des futurs programmes d'aménagement, de rénovation (des écoles, des routes...).**

Le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) sera lui évolutif, au gré des avancées budgétaires.

## TRAVAUX DE VOIRIE / ESPACES VERTS



## ÉCOLE / CANTINE



## CULTURE



## SPORT



**6 millions  
d'euros  
d'investissements  
pour 2021**

## INSERTION



## SÉCURITÉ PUBLIQUE



## BÂTIMENT/ COMMERCE



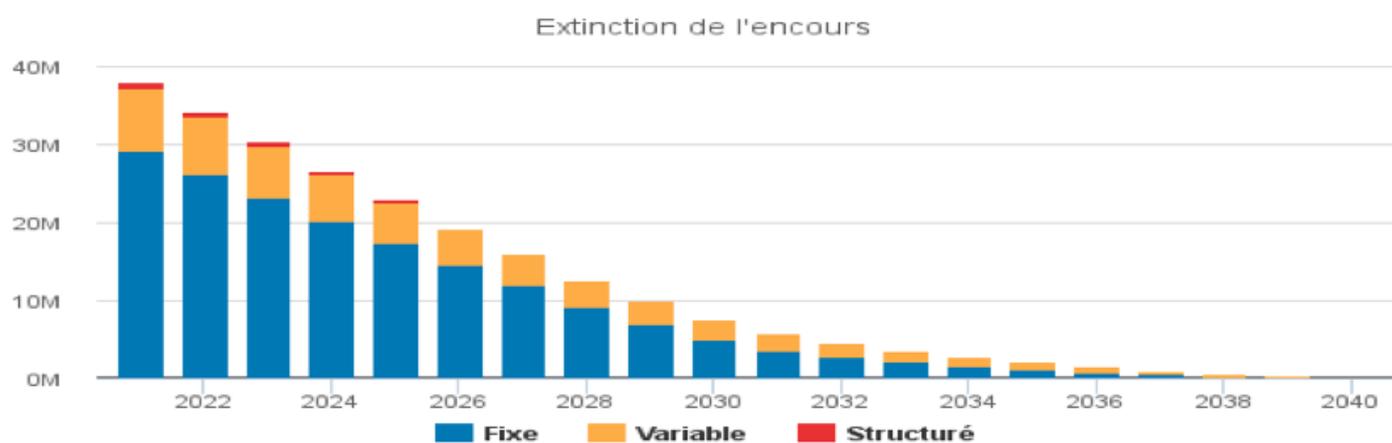
## AGRICULTURE



# La dette

38 millions d'euros de dette auprès de six banques sur 18 ans (extinction de dette).

Les échéanciers sont tenus (**4 700 000 euros par an**).  
**En ne contractant aucun nouveau prêt pour les 2 ans à venir, la Ville parviendra à une amélioration de ses ratios généraux.**





# Le Saint-Benoît de demain !





*Saint-Benoît doit redevenir la capitale de l'Est. La Ville travaillera à cet objectif durant tout le mandat. Double-ambition : faire à nouveau rayonner la Cité des Eaux Vives, tout en améliorant la qualité de vie des Bénédictins, grâce à plusieurs projets structurants.*



# UNE VILLE NOUVELLE

# Les grands projets de 2021

*Changer la ville, pour changer la vie.*

## PHASE 2 DE L'ÉCOLE DENISE SALAÏ

Le démarrage tant attendu de **la phase 2 de l'école Denise Salaiï est acté**. Premiers coups de pioches en Septembre.

Après 18 mois de travaux, la Ville comptera **une nouvelle maternelle** (1ère étape dans la livraison de la future école élémentaire)



## AMÉNAGEMENT DU FRONT DE MER

**La phase 1 de l'aménagement du Front de Mer commencera également en septembre.**

En fin d'année, une place sera livrée, qui pourra accueillir les premières Kaza Box et des événementiels.

La phase 2, en lien avec l'aménagement du Sentier Littoral, est déjà en cours de réflexion.



## RÉNOVATION URBAINE LABOURDONNAIS/ BEAUFONDS/FRAGRANCE/EUROPE

Le NPNRU « Rive Droite » est relancé. Premières étapes de ce Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine : le recrutement d'un nouveau chef de projets (en cours) et une étude complémentaire sur **le renouveau du quartier Labourdonnais**. Toutes les réalisations de ce grand projet devront être engagées avant le 31 décembre 2024.

**L'ingénierie sera transférée à l'intercommunalité, dans un souci d'efficacité et de rationalité.** La CIREST, garante d'une logique et d'une vision globales de l'aménagement du territoire de l'Est, intègre également les programmes dont les autres villes sont lauréates : Petite Ville de Demain, Action Cœur de Ville...



# Les déplacements

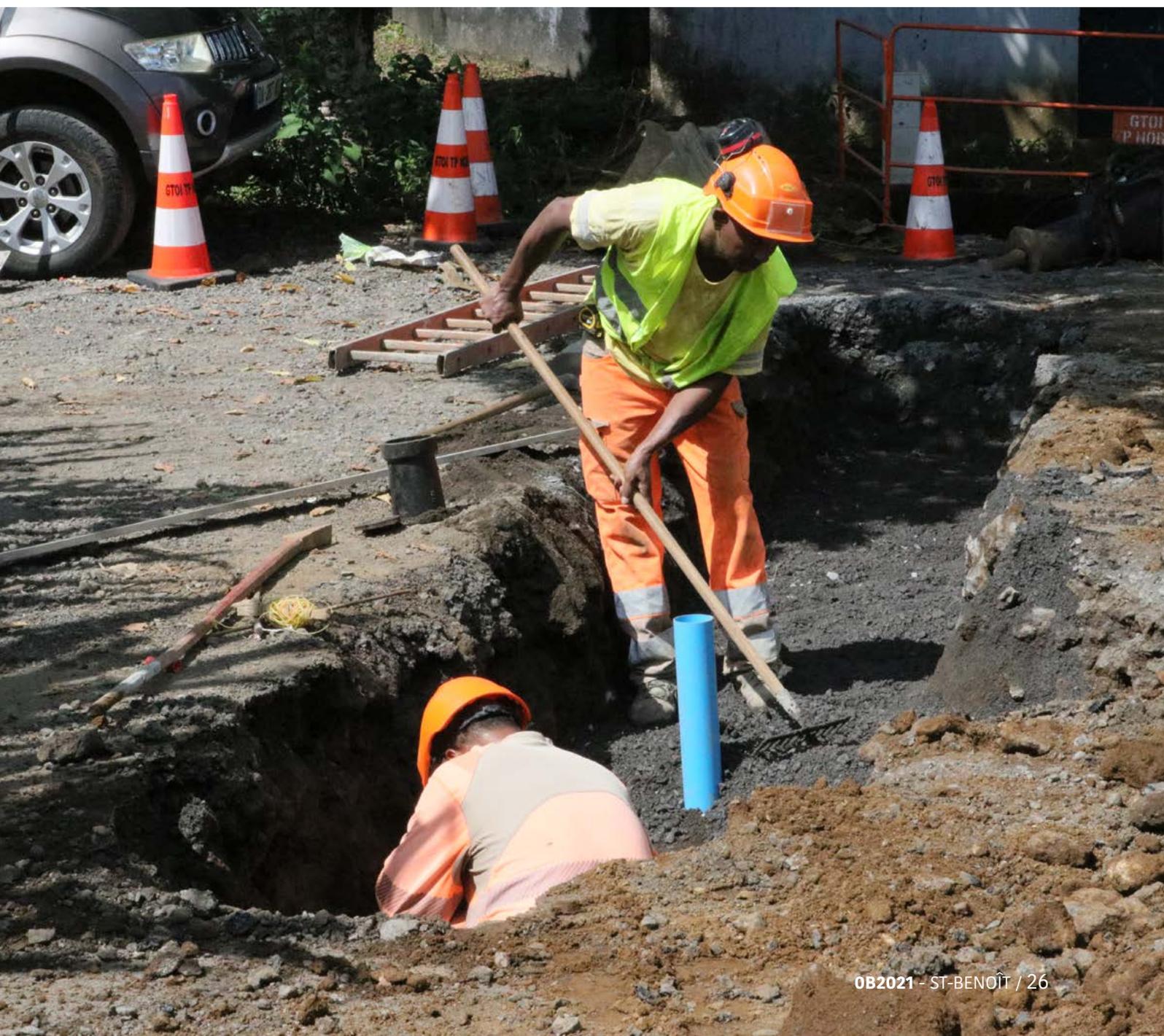
*La question des déplacements est au cœur des préoccupations de la nouvelle majorité !*

---

Saint-Benoît est prise en otage par les embouteillages depuis de trop nombreuses années. Ce qui dégrade la qualité de vie des Bénédictins et freine le développement économique de notre commune !

**TCSP, Boulevard Urbain, Tram, Plan Vélo...** tous ces axes sont abordés par la Ville, dans les débats et concertations publiques.

Un **Plan Pluriannuel d'Investissements des Routes** est en cours d'élaboration, pour garantir aux automobilistes un confort routier et la sécurité.



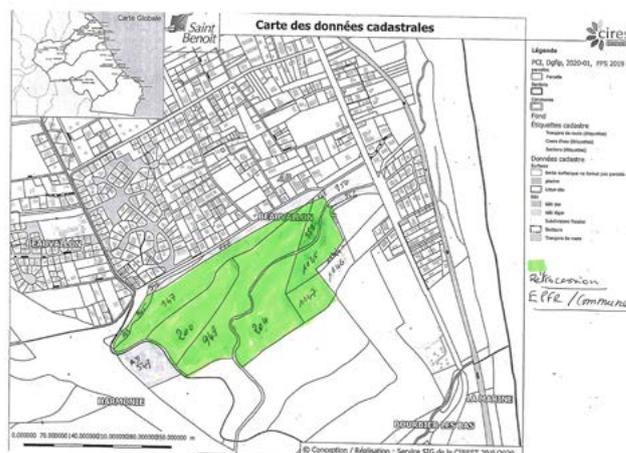
# Le Saint-Benoît de demain

L'Equipe Municipale se concentre sur les terrains stratégiques d'entrée de ville. Ce foncier, jusqu'alors inexploité, est une véritable chance pour Saint-Benoît !

## BEAUVALLON

Sur les terrains rétrocédés par l'EPFR cette année, **l'objectif est de créer une zone de loisirs, de formation et de services.**

Une étude de faisabilité garantira la compatibilité de ces projets avec le SAR (Schéma d'Aménagement Régional).



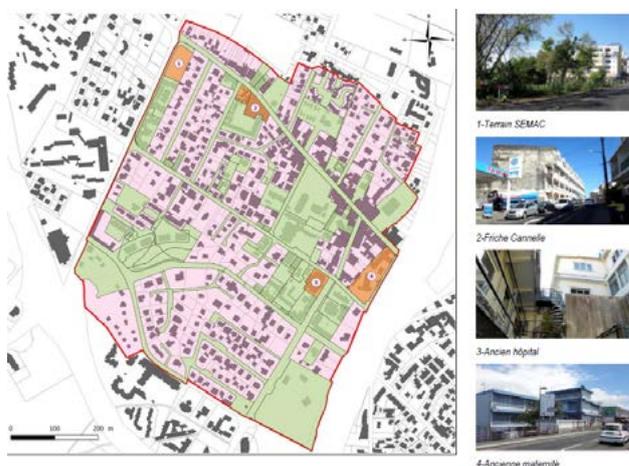
## LE CONARDEL

Une étude complémentaire à celle de Beauvallon et les négociations en cours avec l'Etat permettront sur ce site **de nouvelles ambitions en termes d'urbanisation.**



## FRICHES URBAINES

Cannelle, ancienne maternité, ancien hôpital... autant de sites porteurs. La Ville est actuellement en discussion avec les propriétaires de ces friches. Pour le développement de notre Cœur de Ville, **l'objectif est d'obtenir cette année des engagements fermes et d'arrêter un rétro-planning des travaux.**





*Développer la solidarité, c'est travailler à un développement harmonieux de notre Ville...dans lequel chacun a sa place. La Ville est aux côtés des familles !*



## SAINT-BENOÎT **SOLIDAIRE**

## La cantine gratuite

*Le confinement l'a montré : c'est à la cantine que certains enfants ont leur seul repas chaud de la journée. Déjà lourdement frappée par la crise économique, la Ville a subi de plein fouet la crise sanitaire. Nos familles et nos enfants en paient le prix.*

---

La cantine gratuite c'est à la fois une action éducative en faveur du « bien mangé » et une action de solidarité en priorité en faveur des plus démunis.

**Pour être solidaire des plus fragiles, la Ville réaffirme son engagement pour la Cantine Gratuite !**

La Ville compte actuellement **5 075 demi-pensionnaires**. Chaque famille paye en

fonction de son revenu : il existe 4 tranches. L'objectif, pour la prochaine rentrée, est de rendre la cantine gratuite pour les familles des tranches 1 et 2, soit pour 1 128 enfants. Cela représentera une baisse de recettes de 34 927 euros, mais un **investissement pour l'égalité des chances**.

La Cantine Gratuite, en plus d'être une opération de solidarité, sera aussi une **action éducative en faveur du « bien manger »**.



## La santé

*C'est une situation insupportable : l'accès aux soins n'est pas garanti pour tous les Bénédictins ! En cause : un déficit de spécialistes sur notre territoire.*

---

Notre objectif : **favoriser l'installation de praticiens à Saint-Benoît**. Le Contrat Local de Santé, dont l'accord-cadre est en préparation, servira cet objectif sur les 3 prochaines années.

En sa qualité de Président du Conseil de Surveillance du GHER, le maire de Saint-Benoît travaillera également à **la réouverture de services au sein de notre hôpital** (réanimation et neurologie, notamment).

C'est un combat pour l'égalité face aux soins et pour le rayonnement du pôle sanitaire béneictin.



# La politique de la Ville

*L'éducation, l'insertion, la prévention (CLSPD, ASV et futur CLS), l'ingénierie... au cœur du dispositif du Contrat de Ville. Le dispositif, qui sera renégocié en 2022, est essentiel : un Bénédictin sur 3 vit au sein de la Géographie Prioritaire !*

---

## TFPB : LES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES

A cela s'ajoute l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les Quartiers Prioritaires : **432 406 euros, réinvestis par les bailleurs sociaux**, en 2021, vers :

- Le renforcement de la présence du personnel de proximité
- Le soutien des personnels de proximité
- Le sur-entretien
- La gestion des déchets et des encombrants
- La tranquillité résidentielle
- La concertation et la sensibilisation des locataires
- L'animation, le lien social et le vivre ensemble



# L'insertion

*Avec le chômage et la crise économique, les portes de l'emploi restent fermées pour une grande partie de notre jeunesse. Mais l'exclusion ne doit pas être une fatalité.*

## DES PROJETS EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET DE L'ESS

Le service Insertion porte ainsi de nombreux projets pour l'insertion socio-professionnelle de notre jeunesse, pour l'économie sociale et solidaire.

**Le Point d'Information Jeunesse**, déjà très fréquenté (plus de 2 000 contacts établis par an), verra sa politique d'accueil et d'accompagnement renforcé.

**L'accueil de Services Civiques** au sein de la mairie, sera tout simplement doublé (40 à la rentrée 2021/2022) !

**De nouvelles actions de proximité** seront ciblées (Femmes Actrices de leur Projet d'Insertion, pour une douzaine de femmes...). Tout comme des actions collectives de découvertes des dispositifs d'emplois, de formation et de créations d'entreprise (forums, ateliers...)

## CRÉATION D'UN VILLAGE CONNECTÉ

Un nouveau dispositif, au cœur-même du PNRU : **« le village connecté », labellisé Fabrique Numérique du Territoire.**

Il sera déployé en novembre 2021. Objectif : offrir aux étudiants, aux habitants, aux salariés et aux acteurs socio-économiques une maison de services numériques, un campus connecté, ainsi qu'un espace collaboratif.

S'y ajoutera en 2022 le dispositif **« Micro-Folies »**, labellisé par le Ministère de la Culture, qui ouvrira numériquement les portes de tous les Musées Nationaux !

## PROJETS DE L'ESS

Pour favoriser l'économie sociale et solidaire sur le territoire, et donc l'insertion des jeunes Bénédictins, la Ville travaillera en collaboration avec les collectivités compétentes, **offrira aux porteurs de projets des ateliers d'accompagnement, et diffusera à plus de 3000 exemplaires le guide « créer dans l'économie sociale et solidaire ».**



# Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

*Pour une action sociale plus efficace, le CCAS commencera cette année à fonctionner de façon autonome. La masse salariale dévolue à l'action sociale de proximité sera directement portée par l'établissement public.*

Le CCAS verra sa dotation artificiellement fortement augmenter dans la mesure où **la masse salariale va être désormais portée directement par l'établissement public** dont l'année 2021 marquera le début de son autonomie.

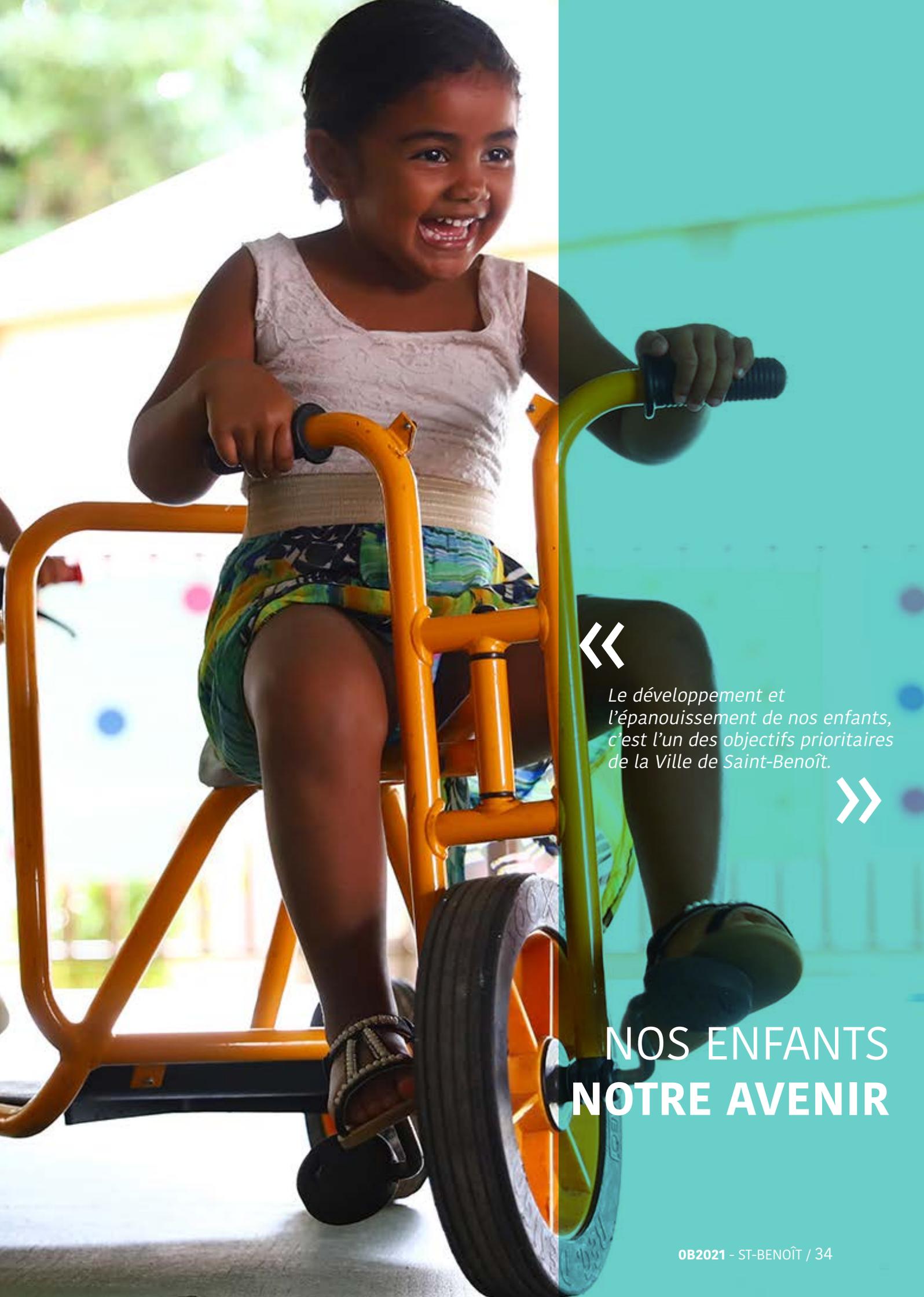
## DE NOUVEAUX SERVICES POUR LA POPULATION

En conservant par contre la même dotation de fonctionnement, le CCAS offrira de nouveaux services à la population, grâce à des partenariats :

- Financement du Permis de Conduire pour les Jeunes (40 cette année),
- Portage de repas (au moins 80 cette année),

- Renforcement du dispositif d'amélioration légère de l'habitat,
- Création d'un Centre social et d'une Maison d'Accueil Familial,
- Création d'un véritable service d'aide et d'accompagnement à domicile, avec un budget annexe dédié,
- Mise à jour du barème des aides sociales facultatives (aide au paiement d'une facture d'eau ou d'électricité, insertion professionnelle, aide au décès, secours exceptionnel...).





*Le développement et l'épanouissement de nos enfants, c'est l'un des objectifs prioritaires de la Ville de Saint-Benoît.*



**NOS ENFANTS  
NOTRE AVENIR**

# L'éducation

*L'égalité des chances pour tous les marmailles, quels que soient les revenus de leurs parents, c'est ce qui est inscrit au cœur de l'action municipale !*

## LA PAUSE MÉRIDIANNE ET LE PÉRISCOLAIRE

La pause méridienne dans les écoles est un temps qui sera investi par la Ville pour **lutter contre les inégalités sociales**.

Comment ? En permettant à nos marmailles de participer à des activités que beaucoup ne pourraient pas pratiquer en dehors de l'école, soit en raison du coût de ces activités, soit parce que les infrastructures sont trop éloignées du domicile familial.

**Pour ce projet ambitieux, la Ville va créer un dispositif expérimental à la rentrée d'août sur le temps du midi, avec des activités culturelles, ludiques ou sportives adaptées à chaque tranche d'âge.** Les enfants seront encadrés par les équipes d'animation de la Ville (périscolaire, sport, culture).

Aujourd'hui, seules 7 écoles bénéficient d'une offre périscolaire (garderie matin et soir). **Pour déterminer si cette offre répond à une demande, la Ville réalisera des sondages au cours de la dernière période.**

Une réflexion est également en cours sur **l'extension des Centres Aérés**, articulée au dispositif « CASES en vacances », avec un objectif de 10 accueils pendant les grandes vacances et 7 pendant les petites vacances.

## L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

**Le PRE (Programme de Réussite Educative) est l'un des plus performants de l'île** : plus de 180 enfants accompagnés pour un montant global de 308 318,20 euros.

Dès le mois de mars 2021, il sera étendu à Bras-Fusil, pour le (r)accompagnement socio-éducatif d'au moins 80 enfants. Montant du budget : 353 847 euros.

**Le dispositif Coup de Pouce CLE**, c'est un accompagnement, pour des enfants de CP et de leurs parents, dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Il sera étendu à 3 écoles supplémentaires à la rentrée 2021. Il avait été étendu à 7 clubs depuis la rentrée 2020, dans 4 écoles. **Au total, 120 marmailles bénédicins profiteront de ce coup de pouce !**



# L'éducation (suite)

## LA FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL DES ÉCOLES

Le personnel dans les écoles s'est longtemps senti oublié par l'administration centrale.

Aujourd'hui, **la Ville mène un travail assidu pour accompagner ces agents dans leur carrière.** Parallèlement, une GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences) a montré, à court terme, un besoin en ATSEM.

**Un partenariat avec Pôle Emploi permettra de recruter des profils de PEC,** permettant à terme de disposer d'un vivier de Bénédictins formés à travailler dans nos écoles.

**La Ville s'engage dans la formation de ce personnel en leur proposant de passer le BAFA ou le BAFD.** Un double-objectif : permettre aux agents d'effectuer les heures

de leur contrat de travail dans le cadre du périscolaire et des centres aérés, et éviter de recruter du personnel extérieur pour ces activités.

## LA LABELLISATION CITÉ EDUCATIVE

**La Ville a été sélectionnée pour devenir la deuxième Cité Educative de l'île !**

Cela permettra un véritable diagnostic des formations existantes sur le territoire, une identification des manques par tranches d'âge et des dispositifs les plus adaptés (Ecole de la 2ème chance...)



# L'épanouissement par le sport

*Développer l'accès au sport pour les plus jeunes, c'est améliorer la santé et le bien-être des enfants de Saint-Benoît.*

## LA RÉOUVERTURE DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Après une année noire pour les activités sportives, impactées par la crise sanitaire, **la nouvelle mandature a souhaité créer un véritable Service des Sports**, dédié à la création d'une politique sportive pour tous les Bénédictins.

Dès cette année, le service aura pour **mission de rouvrir tous les équipements sportifs et d'en réaliser un diagnostic**, pour l'élaboration du PPI de ces sites.

Il aura aussi pour objectif, dans un objectif de santé, de développer la pratique sportive chez les élèves mais aussi chez les agents de la ville !



## LA PISCINE DE SAINTE-ANNE

Elle est attendue depuis plus de 30 ans par les habitants de Ste Anne ! La Ville lancera cette année les premières études, pour un démarrage des travaux en 2023 !



## LE RETOUR À L'ÉLITE

Le sport bénédicte, autrefois, rayonnait sur toute l'île.

La Ville a pour ambition **de renouer avec l'élite, que ce soit dans le football (avec le projet-phare de l'Académie de Football) comme dans les autres disciplines.**

Saint-Benoît doit jouer, à nouveau, son rôle **de dénicheurs de talents.** Ceux qui feront rayonner demain notre territoire et seront des modèles pour notre jeunesse.



# Le rayonnement culturel

*Avec tous les équipements culturels de qualité dont la Ville dispose, que ce soit au niveau associatif ou en régie : le théâtre des Bambous, le café culturel Bisik, le studio Madoré, les médiathèques... la Ville doit se repositionner sur l'agenda culturel de l'île.*

## LES MÉDIATHÈQUES

Chaque mois, les animations sont déclinées autour d'un thème central, lequel pourra également être repris par les activités péri et extra scolaires. De plus, **l'objectif est que les petits bénédicins dans le temps scolaire et extra scolaire puissent bénéficier de ces équipements grâce à des temps dédiés.**

Enfin, **les horaires des médiathèques vont être revus pour une meilleure adéquation aux attentes de la population** en particulier à destination des étudiants.



## LES NOUVEAUX RENDEZ-VOUS

Malgré la crise sanitaire, la vie culturelle doit garder ses droits au coeur de la cité. Ainsi, de nouveaux rendez vous sont imaginés à partir du second semestre : **Pause Transat mensuelle dans les jardins de la Mairie, Pool party dans les piscines, avant de se terminer en apothéose lors des festivités du 20 décembre précédées par un nouveau festival** mettant en avant la mémoire du passé sucrier de la Ville : **le festival de la canne sur le site de l'ancienne usine de Beaufonds.**





SAINT-BENOÎT  
UNE VILLE  
**ATTRACTIVE**

# Une ville propre

*Chaque Bénédictin attend, à juste titre, que les espaces urbains soient entretenus. La réorganisation des services permettra à la Ville de relever ce pari.*

## LA PROPRETÉ URBAINE : UNE PRIORITÉ

Avec les opérations « Coup de Prop' », les équipes seront déployées sur le territoire bénédicain, pour assurer à la fois la coupe et le ramassage des herbes.

**Le service propreté urbaine n'était doté que de 20 agents. Ils sont désormais une centaine !**

Les redéploiements d'agents obéissent à des impératifs. La propreté de Saint-Benoît est une priorité pour la nouvelle gouvernance.

Par ailleurs, le service Santé environnementale repère et signale à la CIREST les dépôts sauvages en tout genre (pneus, VHU, équarissage, DEEE..).

Le service peut aussi être amené à traiter des friches privées (allant parfois jusqu'à des travaux d'office).

**La Ville améliore le cadre de vie et lutte en même temps contre la dengue.**



# Une ville sûre

*Améliorer la qualité de vie des Bénédictins, c'est aussi garantir la Tranquillité Publique. La protection des biens et des personnes est une priorité !*

## 35 CAMÉRAS DE VIDEO SURVEILLANCE

Pour cela, la Ville lancera dans le second semestre la 1ère phase de son programme de vidéo-protection : 12 caméras, pour un montant de 182 931 euros. **Au total, 35 caméras seront installées, pour un montant de 493 931 euros (financés par le FIPD, le fonds interministériel de prévention de la délinquance).** Cette action a été décidée au sein du CLSPD, le Contrat Local de Surveillance et de Prévention de la Délinquance.



## SÉCURITÉ AUX ABORDS DES ÉCOLES

Avec la Justice et les Forces de l'Ordre, la Ville a tenu et tiendra régulièrement des réunions de concertation sur la question de la sécurité aux abords des établissements scolaires.

**Les ASVP sont déployés tous les matins aux abords des écoles primaires.**

La Ville s'engage pour que toutes les alarmes des écoles soient opérationnelles.





*Capitale administrative de l'Est, Saint-Benoît doit redevenir une capitale économique ! Travailler à l'attractivité de notre territoire, être aux côtés de nos porteurs de projet, c'est travailler pour faire revenir l'emploi !*



# LA RENAISSANCE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE SAINT-BENOÎT

# Une ville dynamique

*Pour rayonner à nouveau, notre Ville doit valoriser ses atouts et son potentiel touristique. Saint-Benoît, dans le respect de son histoire, doit aussi rester un pôle agricole.*

Au second semestre, sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire, les manifestations pourraient reprendre : **fête des Eaux Vives, marché du terroir, circuit de Food Truck seront des évènements qui permettront de faire venir et connaître le dynamisme bénédicain.**

La Ville souhaite également valoriser son domaine public économique au profit d'artisans et créateurs d'entreprises en proposant de nouveaux emplacements et de nouveaux modes d'accueil (ecoBox par exemple ou container privé).



# Une ville à l'écoute

*Sans écoute, pas d'action de proximité.  
La ville travaille avec et pour les Bénédictins.*

## DES ÉLUS DE PROXIMITÉ

Les élus ont le souhait d'être **proche de la population et des agents** : réception des administrés par le Maire et les élus toute la semaine selon un planning établi et connu de tous.



## UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'ACCUEIL

Les services municipaux sont également tournés vers **une meilleure qualité d'accueil des citoyens** (réponse au courrier, renforcement du standard téléphonique, parcours usager repensé dans les services funéraire, Petite Enfance, affaires scolaires et restauration notamment).



## DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Il s'agit également de **renouer avec la proximité dans les quartiers avec plus de services à la population à travers les équipements déconcentrés** comme la mairie Annexe de Sainte Anne, la future Maison France Service à Cambourg ou encore les CASES dont un schéma directeur sera construit en 2021.

## LA CITOYENNETÉ

Enfin, **l'enjeu de la citoyenneté est au cœur des préoccupations de la mandature** et ce dès le plus jeune âge avec la première expérimentation en mars du Conseil Municipal des Enfants, la réactivation du conseil citoyen en lien avec le NPNRU et également une réflexion autour de futurs conseils de quartier.





UNE VILLE  
VERTE

# Agriculture et tourisme, main dans la main

*Riche de ses sites exceptionnels (Bassin Bleu, Bassin la Mer, Eglise de Ste Anne...), Saint-Benoît doit valoriser son image de ville-jardin, de ville agricole, et proposer de nouveaux hébergements éco-touristiques et agro-touristiques.*

La Ville souhaite **accompagner les agriculteurs**, avec comme objectif de leur assurer un revenu complémentaire et de garantir une forte identification, chez les touristes, de la destination Saint-Benoît.

Pour plus de synergie entre agriculture et tourisme, la Ville créera de nouveaux marchés (paysans, aux fleurs...), en complément du marché forain, ce qui garantira aux agriculteurs bénédicins **un meilleur écoulement de leur production en circuits courts.**



# Transition écologique

*La transition écologique n'est pas qu'un concept à la Mairie de Saint-Benoît. Cela passe par des actions simples et concrètes.*

## DES GESTES SIMPLES

- Économiser les fluides,
- Repenser les déplacements des agents pour optimiser la consommation de carburants,
- Équiper de filtres à eau tous les bâtiments municipaux pour cesser les distributions de bouteilles d'eau en plastique,
- Numériser les documents pour le conseil municipal ...

A priori des petits gestes qui permettent en réalité **d'amplifier l'effort national de réduction des déchets et de maîtrise des énergies fossiles.**



ANNEXE